

PROGRAMME ALLIANCE

FONDATION
MAISON

Marie-Élisabeth



Depuis le 8 mars 2010, la Maison Marie-Élisabeth offre, **gratuitement**, des soins palliatifs dans un environnement chaleureux, humain et familial. Grâce à votre générosité, plus de 135 personnes chaque année, accompagnées de leurs proches, peuvent traverser cette étape de vie dans la dignité, le respect et le réconfort.

**Soutenir aujourd'hui.
Protéger demain.
Offrir une fin de vie
dans la dignité.**



Un don planifié, un double héritage

Un don planifié est un geste porteur de sens. Il vous permet d'appuyer une cause qui vous tient à cœur tout en protégeant les intérêts de vos proches.

Intégré à votre planification financière, successorale et fiscale, il devient une stratégie qui maximise l'impact de votre contribution et favorise l'atteinte de vos objectifs philanthropiques et familiaux.

Un don planifié peut prendre différentes formes :

- Fonds de dotation
- Don de valeurs mobilières
- Don par assurance vie
- Don par testament
- Etc.



Comment sont utilisés ces dons?

Contrairement aux revenus provenant des campagnes et des événements de financement qui servent à couvrir les dépenses courantes, les dons planifiés sont **placés à perpétuité**.

Ils garantissent la **pérennité des soins et services** pour les générations futures.

Dans certains cas, les revenus d'intérêt générés peuvent aussi être affectés à des projets majeurs de développement à portée communautaire.



**Votre geste peut
transformer des vies, pour
les générations à venir.**

PRORGAMME ALLIANCE : Une planification réfléchie pour un impact durable

**Voici les principales façons de
contribuer au rayonnement de la
Maison Marie-Élisabeth**

FONDS DE DOTATIONS

Le montant minimum est de 2 500 \$, remis en un seul versement ou étalé sur une période pouvant aller de trois à cinq ans.

Le donateur reçoit un reçu fiscal correspondant à son don. Les revenus d'intérêt s'accumuleront année après année, perpétuant ainsi votre geste de générosité.

EXEMPLE DE DON DE 5 000 \$ PROGRAMME ALLIANCE

Versement annuel	1 000 \$
------------------	----------

Crédit d'impôt annuel 48 %	480 \$
-------------------------------	--------

Coût net du don / an	520 \$
----------------------	--------

Don à la Fondation après 5 ans	5 000 \$
---------------------------------------	-----------------

Crédit d'impôt pour don	2 400 \$
--------------------------------	-----------------

Coût net du don de 5 000 \$	2 600 \$
------------------------------------	-----------------

Lorsque le crédit d'impôt est utilisé annuellement

Les calculs présentés peuvent varier selon votre situation personnelle et votre taux d'imposition.

DON DE VALEURS MOBILIÈRES

Le don de titres financiers : actions, obligations, fonds commun de placement et d'autres titres semblables est l'une des façons les plus avantageuses sur le plan fiscal de faire un don important à un organisme de bienfaisance, surtout si vous détenez vos titres depuis quelques années.

Le don vous évitera de payer l'impôt sur le gain en capital, en plus recevoir un reçu aux fins d'impôts pour la juste valeur marchande des actions au moment de son transfert à la Fondation.

EXEMPLE DE DON DE 30 000 \$ D'ACTIONS

	Vente des actions en premier et don en argent ensuite	Transfert direct des actions à la Fondation
Valeur courante des actions (don)	30 000 \$	30 000 \$
Coût d'achat	5 000 \$	5 000 \$
Gain en capital imposable (30 000 \$ - 5 000 \$ = 25 000 \$ * 50%)	12 500 \$	0 \$
Crédit d'impôt pour don (30 000 \$ * 48 %)	14 400 \$	14 400 \$
Impôt à payer - taux marginal (12 500 \$ * 48 %)	4 515 \$	0 \$
Économie d'impôt	9 885 \$ (14 400 \$ - 4 515 \$)	14 400 \$ (30 000 \$ * 48 %)
Don à la Fondation	30 000 \$	30 000 \$
Coût net du don	20 115 \$ (30 000 \$ - 9 885 \$)	15 600 \$ (30 000 \$ - 14 400 \$)
Proportion FMMÉ / coût	147 %	192 %

DON D'ASSURANCE VIE

Faire un don par le biais d'une assurance vie est une façon stratégique de multiplier la valeur de votre contribution à la Fondation, tout en profitant d'avantages fiscaux.

Dans l'exemple suivant, le donateur désigne la Fondation à la fois comme **bénéficiaire** et **propriétaire** de la police d'assurance. Il reçoit ainsi un reçu fiscal chaque année équivalant au montant des primes versées.

Il existe plusieurs autres façons de faire un don au moyen d'une assurance vie.

Contactez-nous pour découvrir celle qui convient le mieux à votre situation.

EXEMPLE DE DON DE 25 000 \$ PAR ASSURANCE VIE

Coût annuel de la prime	700 \$
-------------------------	--------

Coût total des primes (700 \$ X 10 ans)	7 000 \$
--	----------

Crédit d'impôt pour don (336 \$ X 10 ans)	3 360 \$
--	----------

Don à la Fondation au décès	25 000 \$
------------------------------------	------------------

Coût net du don pour le donateur Lorsque le crédit d'impôt est utilisé annuellement	3 640 \$
---	-----------------

Crédit d'impôt pour don reçu fiscal pour la succession (48 % du don)	12 000 \$
--	------------------

Veuillez noter que nous ne prodiguons aucun conseil financier ou juridique.

DON PAR TESTAMENT

Le don par testament ou legs est un moyen simple de faire un don sans se priver de son vivant.

La succession recevra un reçu fiscal donnant droit à un crédit d'impôt. Ainsi, cela permettra de donner à la fois à la Fondation et à votre succession.

Les formes possibles :

- Legs particulier
(bien, montant ou pourcentage)
- Legs résiduaire
- Legs universel

EXEMPLE DE DON DE 10 000 \$ PAR TESTAMENT

Legs à la Fondation au décès	10 000 \$
Crédit d'impôt pour don reçu fiscal pour la succession (48 % du don)	4 800 \$
Montant reçu par votre succession	5 200 \$

Nous vous recommandons de discuter de vos options avec un professionnel de confiance. Il est également important d'inclure les membres de votre famille dans la réflexion.

Notre équipe, soutenue par un comité de bénévoles formé d'experts juridiques, financiers et fiscaux, vous accompagne avec respect, discrétion et bienveillance, à chaque étape de votre réflexion.

Un accompagnement humain et professionnel

Prêt à amorcer la démarche?

Contactez-nous pour discuter de vos options ou être référé à un professionnel de confiance.

Prenez rendez-vous dès aujourd'hui :

Paule Côté, directrice générale

Hélène Chalut, responsable des événements et des dons planifiés

76, 2e Rue Est, Rimouski (Québec)

418 722-8449

fondation@maisonme.ca

maisonmarieelisabeth.ca/active/dons-planifies

